



**SECOURS SUD  
FRIBOURGEOIS**  
GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

# RAPPORT DE GESTION 2023



## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
L'ASSOCIATION EN BREF	4
MOT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S ET DU COMITÉ DE DIRECTION	5
ORGANISATION POLITIQUE DE L'ASSOCIATION	6
ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S	7
ASSEMBLÉE DES COMPTES	7
ASSEMBLÉE DES BUDGETS	8
COMITÉ DE DIRECTION	9
BUREAU	9
COMMISSIONS	10
COMMISSION RESSOURCES HUMAINES	10
COMMISSION POMPIERS	10
COMMISSION INFRASTRUCTURES	10
COMMISSION AMBULANCES	11
COMMISSION FINANCIÈRE	11
ORGANISATION OPÉRATIONNELLE	12
ADMINISTRATION DES SECOURS SUD FRIBOURGEOIS	12
SERVICE DES AMBULANCES	13
MISSION	14
ORGANISATION	14
FORMATION	14
STATISTIQUES – INTERVENTIONS	14
STATISTIQUES – GRAVITÉ	15
PROJET – GRAPHISME DES AMBULANCES	15
PROJET – CENTRALE DES AMBULANCES	16
PRÉVENTION	16
FORMATION D'AMBULANCIER	17
BATAILLON SUD	17
CÉRÉMONIE DE PROMOTION	18
COMMUNICATION	19
IDENTITÉ INSTITUTIONNELLE	19
BULLETIN D'INFORMATION	19

---

FACEBOOK	20
LINKEDIN	20
SITE INTERNET	20
<b>FINANCES</b>	<b>21</b>
COMPTES	21
COMPTES DE RÉSULTATS 2023	21
COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2023	24
BILAN	25
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	26
<b>GALERIE</b>	<b>28</b>

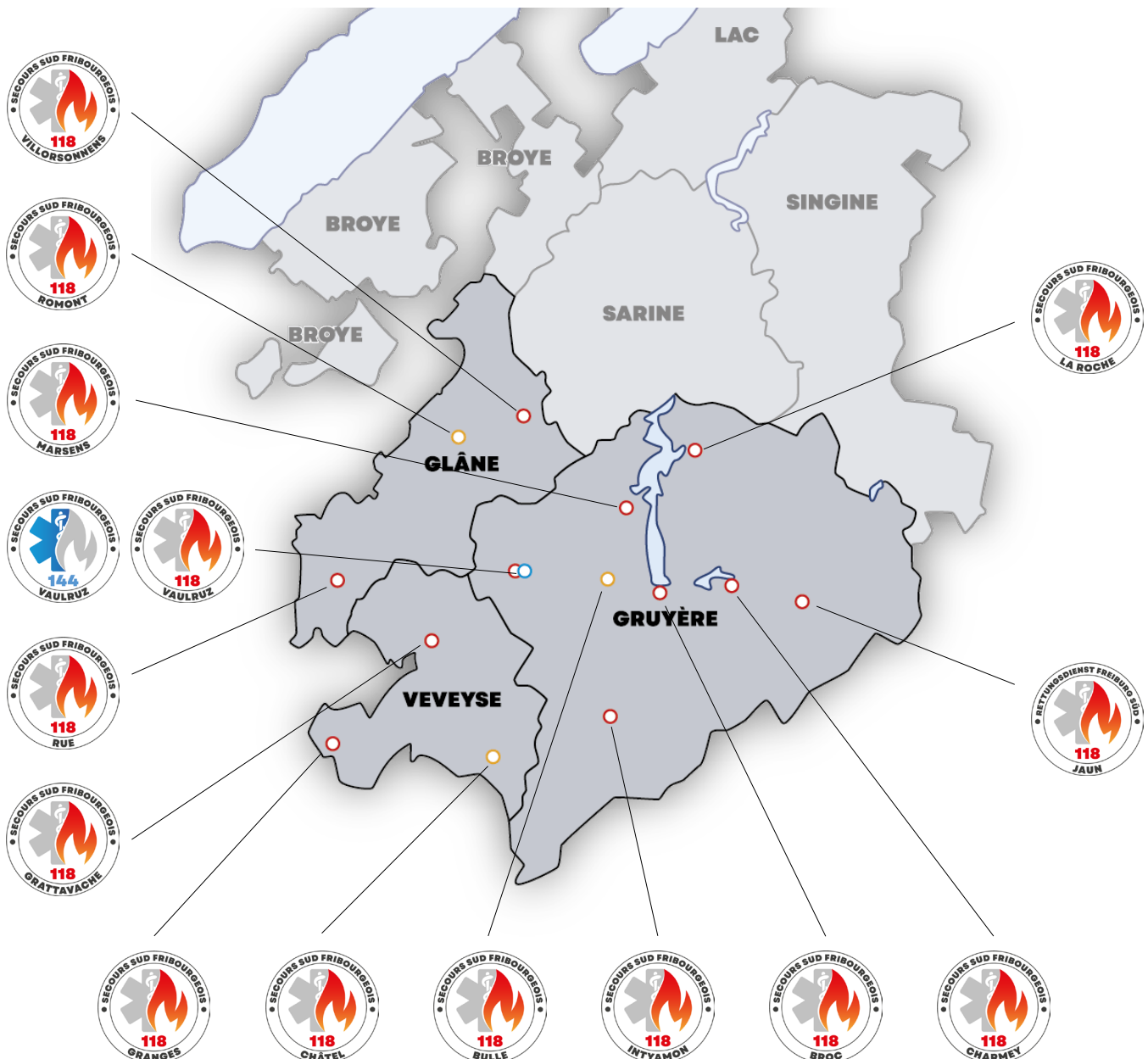
# 1. INTRODUCTION

Ce rapport de gestion résume la structure et les activités principales de l'Association des Secours Sud Fribourgeois (ASSF) au cours de **l'année 2023**.

## 1.1 L'Association en bref

L'Association des Secours Sud Fribourgeois est une association de droit public qui regroupe les 52 communes qui composent les districts de la Glâne, de la Veveyse et de la Gruyère. Cela représente un peu plus de cent mille habitants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, et après moins d'une année de mise en place par la Commission nouvelle structure en collaboration avec le Comité des Ambulances du Sud Fribourgeois, l'Association fonctionne avec son nouveau nom et la nouvelle mission qui lui a été confiée selon ses statuts approuvés lors de l'Assemblée des délégué-e-s du 24 février 2022.



## 1.2 Mot du président de l'Assemblée des délégué-e-s et du Comité de direction

La constitution effective au 1er janvier 2023 des Secours Sud Fribourgeois et le fonctionnement de ce premier exercice annuel ont à mon sens été un succès, même si naturellement plusieurs aspects restent encore perfectibles.

Or, la clef de cette réussite est à mettre sur le compte de nombreux acteurs : un comité représentatif et motivé, les élus politiques de nos 52 communes, le personnel permanent et les cadres engagés ces deux dernières années, les collaboratrices et collaborateurs des ambulances, et bien sûr l'ensemble des pompiers miliciens de nos 14 compagnies. Toutes et tous, vous avez compris l'enjeu posé en témoignant votre confiance, vous avez participé activement à cette construction, vous avez enfin et surtout poursuivi votre mission en conservant toujours comme objectif principal l'intérêt supérieur de la collectivité.

Je tiens donc ici à vous en remercier chaleureusement, en vous invitant à poursuivre ensemble sur la voie d'un développement harmonieux de notre association, avec le même enthousiasme et le même professionnalisme, avec esprit critique aussi, mais toujours dans une perspective constructive.

Par ailleurs, au cœur de l'activité, et même si leurs métiers sont différents et leurs bases de départ distinctes, je souligne l'importance de créer des synergies entre partenaires feux bleus que sont pompiers et ambulanciers puisqu'ils sont amenés à échanger dans maintes occurrences : exercices, formations, coordination pour grandes manifestations et bien sûr en cas d'intervention.

Comme indiqué lors de l'Assemblée des délégué-e-s du budget, les projets à court et moyen terme sont nombreux et vont requérir un travail considérable, notamment de la part des cadres impliqués et des organes exécutifs, comité et commissions dédiées. Je suis toutefois persuadé de pouvoir compter sur leur engagement total.

Dans de telles conditions, je ne peux que me réjouir de poursuivre avec vous cette belle et noble mission, au service de la sécurité des citoyennes et citoyens de nos trois districts.

**François Genoud**

Préfet et Président des Secours Sud Fribourgeois

## 2. ORGANISATION POLITIQUE DE L'ASSOCIATION

Les organes de l'ASSF sont :

- L'Assemblée des délégué-e-s
- Le Comité de direction
- Les Commissions instituées par le Comité de direction
- Le Bureau
- La Commission financière

### GLÂNE



### VEVEYSE



### GRUYÈRE



## 2.1 Assemblée des délégué-e-s

Président : **François Genoud**, Préfet de la Veveyse

Vice-président : **Jérôme Tornare**, Conseiller communal de Bulle

L'Association des Secours Sud Fribourgeois (ASSF) compte les 52 communes du sud fribourgeois toutes représentées à l'Assemblée des délégué-e-s. Le Préfet de la Veveyse, François Genoud, en est le Président.

Chaque commune membre dispose lors de l'assemblée d'une voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 habitants donnant également droit à une voix supplémentaire. Chaque commune désigne le nombre de délégué-e-s qui représentent ses voix.

### 2.1.1 Assemblée des comptes

**L'Assemblée du 26 avril 2023 qui s'est tenue à La Joux, à la salle communale**, était principalement consacrée à l'approbation des derniers comptes de l'Association des Ambulances du Sud Fribourgeois (ASF), soit ceux de 2022. Quarante-deux communes membres étaient représentées.

Avec CHF 3'719'909.91 de charges et CHF 4'653'287.72 de produits, l'exercice 2022 a dégagé un excédent de résultats de CHF 933'377.81. Il a été décidé de rembourser cet excédents aux 52 communes. Ainsi, leur participation pour l'année 2022 s'est élevée à CHF 662'122.19, soit CHF 6.48 par habitant.

Le total des investissements se montait à CHF 323'298.40. Au niveau du bilan, le patrimoine financier se montait à CHF 1'539'769.68 et le patrimoine administratif à CHF 631'223.41. Au passif, les capitaux de tiers représentaient CHF 555'962.56 dont l'emprunt de CHF 150'000.-- auprès de la CPPEF. Le capital propre s'élevait au 31 décembre 2022 à CHF 1'615'030.53 composés en particulier du bénéfice 2022 et des bénéfices cumulés avant 2019.

Cette Assemblée a également été l'occasion d'approuver le Règlement de défense incendie et de secours du Bataillon Sud (RDISBS) et de désigner en qualité de membre du Comité de direction M. Petrag Stamenkovic, conseiller communal de Bossonnens, pour remplacer son collègue démissionnaire M. Bruno Fischetti au 30 juin 2023.

## 2.1.2 Assemblée des budgets

**L'Assemblée du 8 novembre 2023, à la salle Otavela de Hauteville,** a été l'occasion d'adopter les budgets 2024 des Ambulances du Sud et du Bataillon Sud. Quarante-sept communes membres étaient représentées.

Le budget des résultats du Service des Ambulances présentait des charges à hauteur de CHF 6'094'200.-- et des revenus à hauteur de CHF 4'560'000.-- auxquels la participation des communes devait être ajoutée pour équilibrer les comptes, soit CHF 1'534'200.--. Ce montant représente CHF 14.41 par habitant (CHF 14.47 en 2022).

Concernant le Bataillon Sud, son budget 2024 a été établi sur la base du budget 2023 et des premières données connues. Les charges ont été évaluées à CHF 7'034'993.--. Afin d'équilibrer les comptes, la taxe d'exonération a été maintenue à CHF 150.-- pour bénéficier de CHF 4'392'993.00 de recettes, laissant un solde de CHF 1'693'025.-- à la charge des communes, soit CHF 15.86 par habitant (CHF 15.88 pour l'exercice 2023).

Le budget d'investissements 2024 présentait sept crédits d'investissement lesquels ont tous été acceptés, à savoir :

- Acquisition d'une ambulance équipée à CHF 300'000.--
- Acquisition d'un véhicule de service à CHF 40'000.--
- Renouvellement des radios Polycom pour CHF 50'000.--
- Renouvellement de l'équipement des pompiers pour CHF 1'600'000.--
- Crédit d'étude pour une nouvelle caserne pour la CP spec Romont pour CHF 50'000.--
- Crédit d'étude pour une nouvelle caserne pour la CP spec Bulle pour CHF 50'000.--
- Acquisition de la caserne de la CP Rue pour CHF 3'350'000.-- après subvention

Cette dernière décision soutient le souhait du Comité de direction d'acquérir à moyen terme les casernes déjà construites sur le territoire (Châtel-St-Denis, Charmey, Granges) et de bâtir celles nécessaires au bon fonctionnement du Bataillon Sud (Romont, Bulle, Marsens, ainsi que l'agrandissement de celle de La Roche).

Cette Assemblée a également été l'occasion de désigner en qualité de membre du Comité de direction M. Gabriel Kolly, syndic de Corbières, pour remplacer M. Antonin Charrière lequel avait quitté sa charge de Conseiller communal à Riaz.



## 2.2 Comité de direction

- Président : **François Genoud**, Préfet de la Veveyse
- Vice-président : **Jérôme Tornare**, Conseiller communal, Bulle
- Membres : **Antonin Charrière**, Vice-syndic, Riaz jusqu'au 31 août, puis **Gabriel Kolly**, Syndic, Corbières,  
**Boris Sprenger**, Conseiller communal, Broc,  
**Bruno Fischetti** jusqu'au 30 juin, puis **Predrag Stamenkovic**,  
Conseillers communaux, Bossonnens,  
**Chantal Honegger**, Conseillère communale, Châtel-St-Denis,  
**Christian Cardinaux**, Conseiller communal, Le Flon,  
**David Fattebert**, Syndic, Le Châtelard,  
**Jacques Wicht**, Syndic, Villaz,  
**Jean-Claude Cornu**, Syndic, Romont,  
**Pascal Grandjean**, Conseiller communal, La Verrerie,  
**Patrice Jordan**, Syndic, Vulruz,  
**Philippe Dubey**, Syndic, Ursy.
- Secrétariat : **Florian Dubail**, administrateur

Le Comité de direction est l'organe exécutif de l'Association. Il est composé du Préfet de la Veveyse pour cette législature qui le préside et de douze élus communaux, soit quatre représentants par district.

Les membres se sont réunis à quatre reprises siégeant à la caserne de Châtel-St-Denis. À chaque réunion, les décisions et mesures nécessaires sont prises afin de diriger l'Association.

## 2.3 Bureau

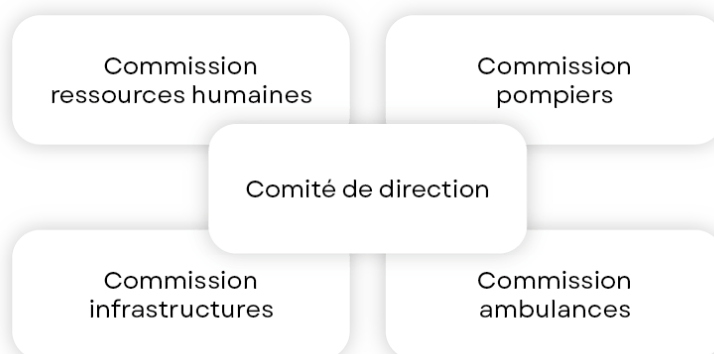
- Président : **François Genoud**, Préfet de la Veveyse
- Vice-président : **Jérôme Tornare**, Conseiller communal, Bulle
- Secrétariat : **Florian Dubail**, Administrateur

Le bureau est composé d'au moins deux membres désignés par le Comité de direction. Il a principalement la charge de la préparation des séances du comité et de la résolution de problématiques de la compétence du comité qui ne peuvent pas attendre. Il s'est réuni à six reprises en 2023.

## 2.4 Commissions

Pour le bon fonctionnement de l'Association, le Comité de direction a instauré quatre commissions.

Durant cette année de mise en route, quelques ajustements ont été jugés opportuns et les commissions ont été réorganisées pour l'année 2024.



### 2.4.1 Commission ressources humaines

Président : **Antonin Charrière**

Membre : **Chantal Honegger**

Personnel : **Florian Dubail**

La Commission s'est réunie à deux reprises pour élaborer le règlement sur le personnel lequel sera soumis à l'Assemblée des délégué-e-s de l'automne 2024 après avoir été soumis au Comité de direction et à la Commission du personnel.

### 2.4.2 Commission pompiers

Président : **Boris Sprenger**

Membre : **François Genoud, Pascal Grandjean**

Personnel : **Florian Dubail & Laurent Surchat**

La Commission s'est réunie à deux reprises pour finaliser le règlement de défense incendie et de Secours du Bataillon Sud.

### 2.4.3 Commission infrastructures

Président : **Philippe Dubey**

Membre : **Patrice Jordan**

Personnel : **Florian Dubail**

La Commission s'est réunie à une reprise pour travailler sur le futur des casernes et sur l'acquisition de la caserne de Rue par l'Association.

## 2.4.4 Commission ambulances

Président : **Jérôme Tornare**

Membre : **Jean-Claude Cornu, Nadia Marchon**

Personnel : **Florian Dubail, Francis Mirante, Yvan Ryf, Christophe Pythoud**

La Commission s'est réunie à une reprise durant l'exercice.

## 2.5 Commission financière

La Commission financière est composée de cinq membres, deux représentants pour la Gruyère et la Glâne et un représentant pour la Veveyse, élus par l'Assemblée des délégué-e-s.

Président : **Laurent Menoud**, Syndic, Attalens

Membres : **Eric Barras**, Conseiller communal, Bas-Intyamon

**Lucas Dupré**, Conseiller communal, Villorsonnens

**Eric Girardin**, Conseiller communal, Mézières

**Pascal Niquille**, Conseiller communal, Val-de-Charmey

Conformément à la loi sur les finances communales, les membres se réunissent afin d'exercer les attributions fixées par la législation. La Commission financière s'est réunie à trois reprises.

Au printemps, il s'agissait d'examiner les comptes de résultats et des investissements 2022 de l'association ainsi que le règlement de défense incendie et de secours du Bataillon Sud (RDISBS).

À l'automne, les membres se sont réunis à deux reprises pour examiner le budget 2024.

## 3. ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

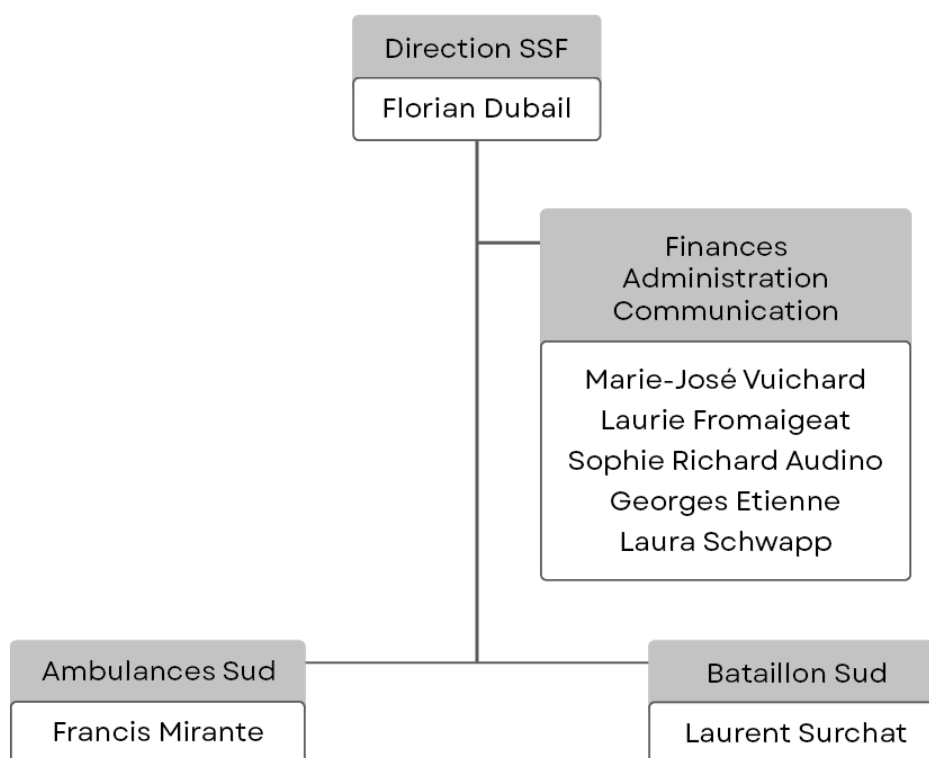
### 3.1 Administration des Secours Sud Fribourgeois

L'administration des Secours Sud Fribourgeois gère et appuie le Services des Ambulances et le Bataillon Sud et conduit les grands projets.

Au 31 décembre 2023, l'administration des Secours Sud Fribourgeois comptait 6 collaborateurs-trices représentant 4 EPT.

- Administrateur : **Florian Dubail**, à 100%
- Comptable : **Marie-José Vuichard**, à 70%
- Assistante de direction : **Sophie Richard Audino**, depuis le 1er mars, à 60%
- Collaborateurs administratifs : **Laurie Fromaigeat**, à 50% et **Georges Etienne**, à 100%
- Graphiste : **Laura Schwapp**, à 20%, en CDD

Ce personnel est réparti entre la caserne de Châtel-St-Denis et la centrale des ambulances, à Vaulruz.



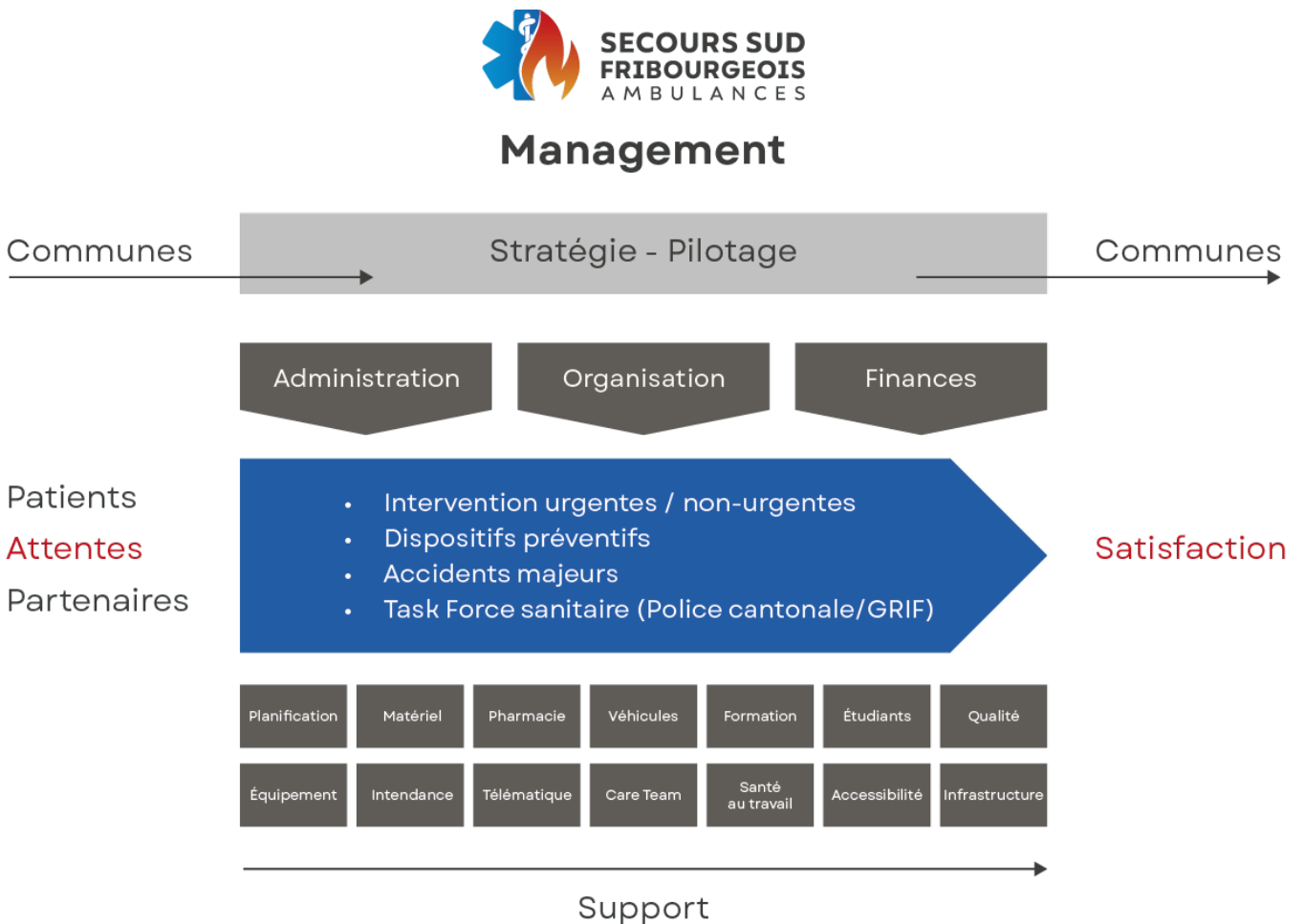
L'Association comptait 41.6 EPT au 31 décembre 2023, soit 29.6 EPT pour le Service des Ambulances, 8 pour le Bataillon Sud et 4 mentionnés précédemment.

### 3.2 Service des Ambulances

Dans la continuité de la mise en œuvre de la nouvelle Association, le Service des Ambulances s’est attelé à remettre au goût du jour ses processus opérationnels.

Au cours du premier semestre, les fonctions de directeur et de médecin-conseil ont trouvé acquéreurs pour la nouvelle gouvernance en les personnes de M. Francis Mirante et du Dr. Michele Musiari. À la fin de l’été, M. Yvan Ryf, nouveau cadre-ambulancier, est venu prêter main forte à l’État-major actuel composé de MM. Sébastien Débieux, Frédéric Privet et Frédéric Godart.

La culture de l’entreprise actuelle se veut participative et chaque collaborateur-trice apporte sa contribution au fonctionnement de celle-ci. Pour assurer la représentativité de chaque processus auprès de l’État-major, ces derniers ont été regroupés par affinité des domaines. Chaque processus emploie une à quatre personnes et forme un TEAM qui est rattaché à un cadre-ambulancier.



### 3.2.1 Mission

La mission, c'est le cœur du métier !

1. Assurer la prise en charge préhospitalière dans le respect de la culture et de la dignité des patients en conformité avec l'éthique professionnelle et les valeurs de l'entreprise, autant dans les situations urgentes que non-urgentes ;
2. Développer une culture des dispositifs préventifs en soutenant les partenaires des interventions, de la prévention ou les organisateurs d'événements ;
3. Participer à l'organisation cantonale en cas de catastrophe (ORCAF) ;
4. Soutenir les agents du GRIF en situation dégradée et de médecine tactique.

### 3.2.2 Organisation

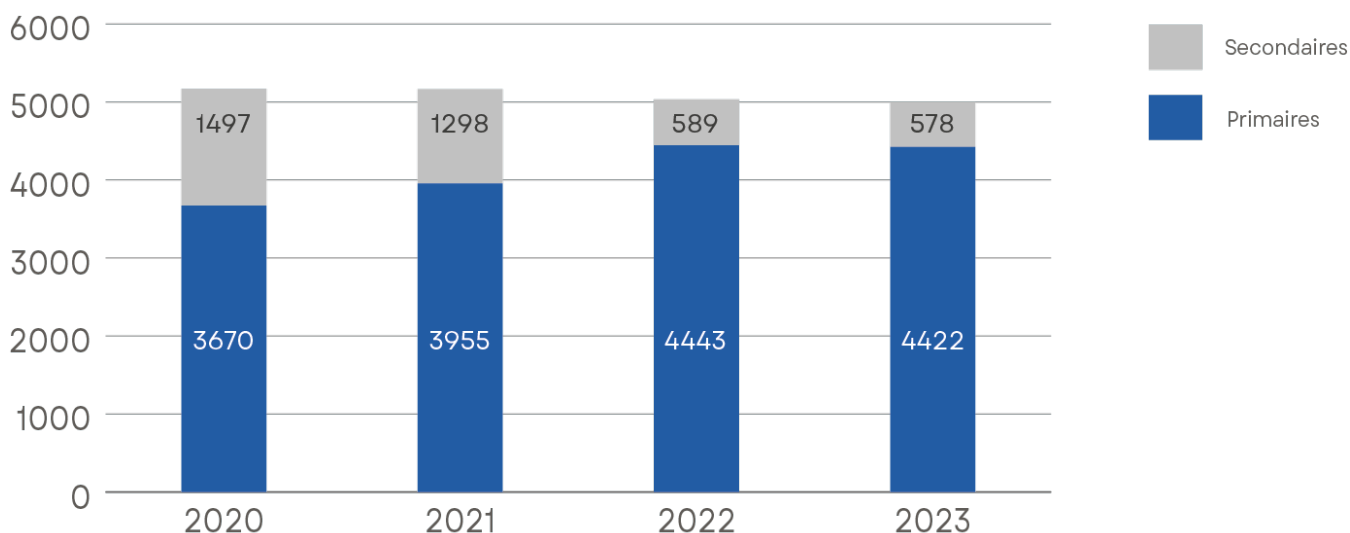
Trente-et-un collaborateurs-trices fixes et sept auxiliaires, soit 27.2 EPT, assurent trois équipages de jour et deux de nuit. L'État-major coordonne l'activité opérationnelle avec 2.4 EPT. En 2023, les cinq ambulances ont parcouru 284'000 km et consommé plus de 50'000 litres de carburant. Les expériences de maintenance ont démontré que nos fournisseurs peinent à trouver certaines pièces sur le continent européen. Nous envisageons de conserver nos vieilles ambulances qui sont bien entretenues.

### 3.2.3 Formation

Nous comptabilisons 1'374 heures de formation. Cette dernière est organisée intramuros, le solde étant effectué auprès d'organismes de la médecine d'urgence reconnus.

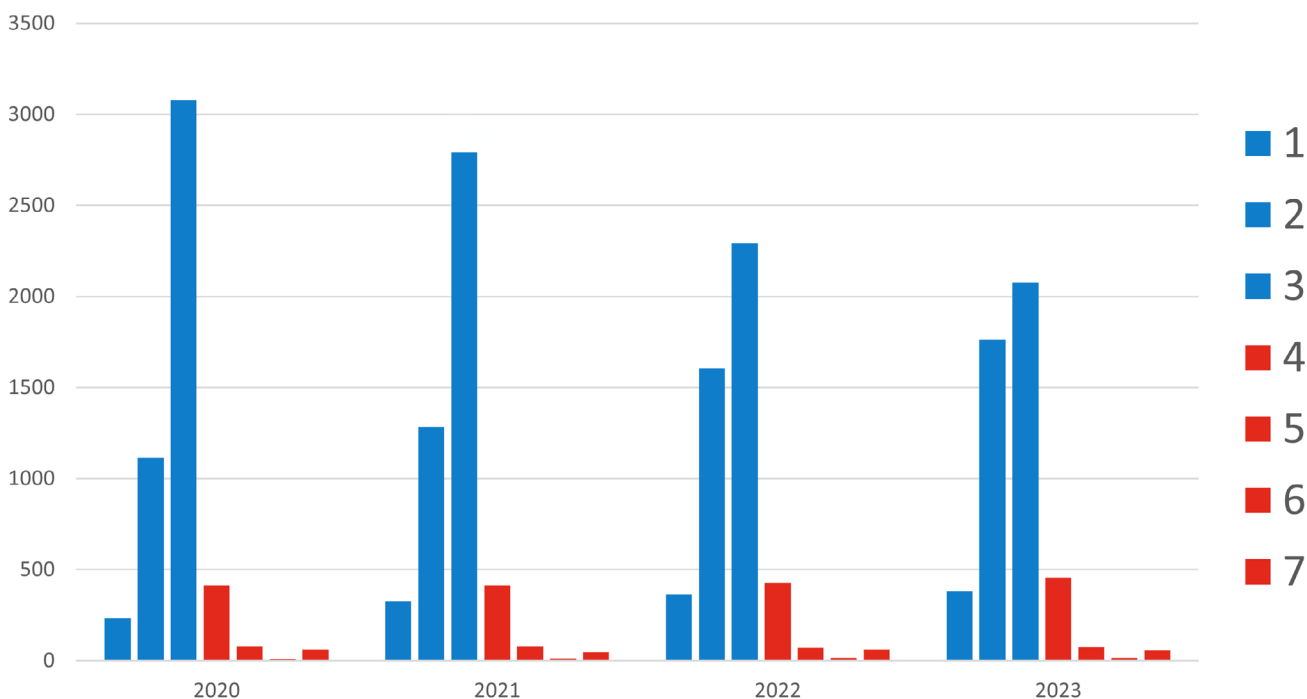
### 3.2.4 Statistiques – Interventions

En 2023, 5'000 missions ont été effectuées. Les transports inter-hospitaliers (secondaires) diminuent légèrement, tandis que les interventions primaires semblent atteindre un plateau. Dans plus de 10% de nos missions, les patients ne sont pas transportés, ce chiffre a doublé depuis 2019.



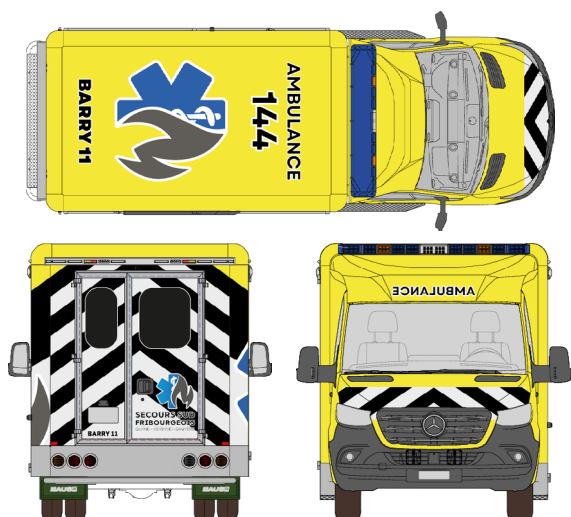
### 3.2.5 Statistiques – Gravité

L'échelle de gravité Naca oscille de 0 à 7. De 1 à 3 ce sont des interventions simples ou bénignes. De 4 à 7, ce sont les missions où les ambulanciers-ères peuvent être amenés à effectuer des gestes avancés voire salvateurs. Les situations critiques ne sont pas forcément les plus intenses. Les contextes psycho-sociaux, la santé mentale, la prise en charge des personnes âgées deviennent de plus en plus complexes. À l'heure de la réorganisation hospitalière, nous devons repenser nos modèles d'intervention en affinant le triage des patients non-urgents sur place et en nous rapprochant des centres de santé ambulatoire locaux.



### 3.2.6 Projet – Graphisme des ambulances

Sous l'impulsion du personnel, une nouvelle identité visuelle a été définie. Plus de trente esquisses ont été nécessaires pour faire le choix définitif.



© PHOTO ANGÉLIQUE BÜLHMANN

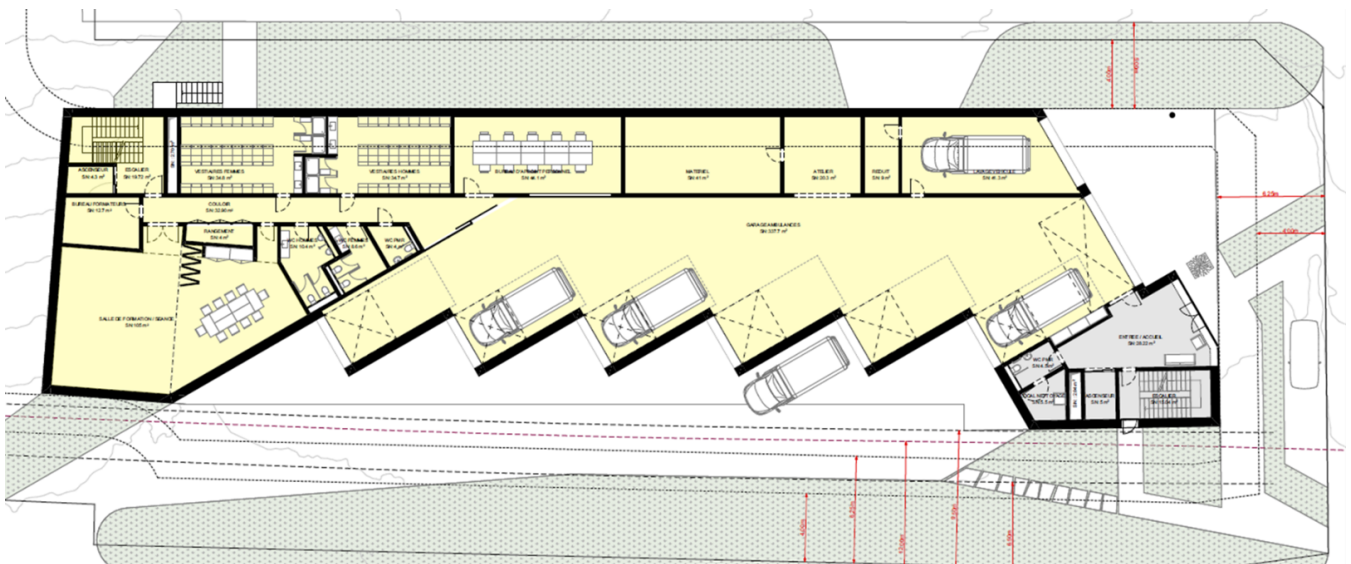
### 3.2.7 Projet - Centrale des ambulances

Installé depuis 2004 dans l'ancien arsenal de Vulruz, le service attend avec impatience la centrale évoquée aux prémices de l'Association Ambulances Sud Fribourgeois. Désuets, les locaux sont source de difficultés quotidiennes en termes de volume et de fonctionnalité pour un service qui effectue 5'000 missions depuis un seul site de départ.



Centrale actuelle

La nouvelle centrale répondra aux standards d'un centre d'intervention 24H/24 moderne et sera en mesure de répondre à l'augmentation de notre population.



Projet en cours

### 3.2.8 Prévention

Le 28 avril 2023, nous avons contribué au dispositif médico-sanitaire du Tour de Romandie, à Châtel Saint-Denis, en délocalisant une de nos ambulances au cœur de la manifestation. Durant l'année, nous avons été intégrés dans les processus d'autorisation de huitante manifestations.



### 3.2.9 Formation d'ambulancier

Les écoles d'ambulanciers romandes nous adressent leurs étudiants à différentes étapes de leur formation. Cela implique un encadrement rigoureux par nos collaboratrices et des compétences spécifiques d'enseignement.

En outre, Mmes Charlotte Schmoutz et Marlène Zimmerman ont achevé leur formation et obtenu leur diplôme d'ambulancière ES. Dans la foulée, deux nouveaux ambulanciers en formation ont été engagés. Leur formation est alternée entre l'école à 50% et le travail sur le terrain à 50%, ce qui permet non seulement de soulager le personnel durant les périodes soutenues mais aussi de contribuer au développement de la profession.

## 3.3 Bataillon Sud

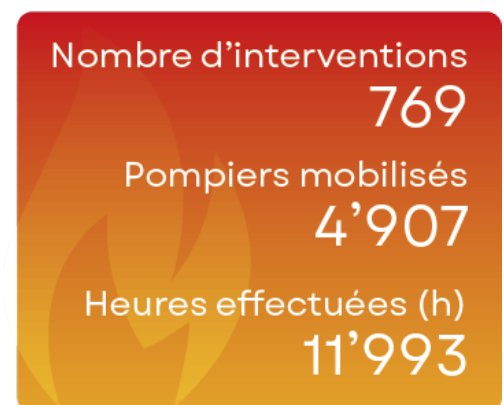
L'année 2023 marque sans nul doute un tournant historique pour les sapeurs-pompiers fribourgeois et plus singulièrement du Bataillon Sud. La transition « LDIS » (loi sur la défense incendie et les secours) a mobilisé beaucoup de ressources et d'énergie pour permettre l'autonomisation de l'administration, des processus et des outils informatiques. Une véritable course contre la montre pour lister, prioriser et réaliser les nombreuses tâches, dans le respect du cadre légal et réglementaire.

L'ensemble du personnel permanent et de milice a travaillé d'arrache-pied afin que notre Bataillon puisse remplir ses obligations en la matière. Il doit être remercié pour son travail exemplaire et sa détermination. Il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à l'excellence dans notre domaine et nous y parviendrons. L'étroite collaboration et l'esprit d'ouverture rencontrés au sein et entre les compagnies lors des interventions tracent une nouvelle dimension d'unité et de solidarité chez nos pompiers. De facto, l'uniformisation des tenues et du matériel intensifiera cela courant 2024-2025.

Sur le plan opérationnel, 2023 a été marqué par plusieurs sinistres d'envergures. Le feu a malheureusement ravagé plusieurs habitations au sein de nos villages, tandis que les intempéries ont sévi massivement sur l'ensemble de nos trois districts en fin d'année. Ceci a nécessité l'engagement simultané de treize compagnies pour un total de 300 pompiers. Le nombre d'interventions se porte dès lors à 769 pour un total de 12'000 heures.

La santé personnelle de chaque sapeur-pompier est pour nous tous une priorité fondamentale. Heureusement, aucun accident grave n'a été déploré courant 2023, ceci grâce au haut niveau de formation, au bon entretien des moyens ainsi qu'au respect des prescriptions de sécurité.

L'État-major du Bataillon remercie du fond du cœur l'ensemble des cadres et des sapeurs-pompiers qui œuvrent quotidiennement afin de garantir les nombreuses missions au profit de notre population.



### 3.3.1 Cérémonie de promotion

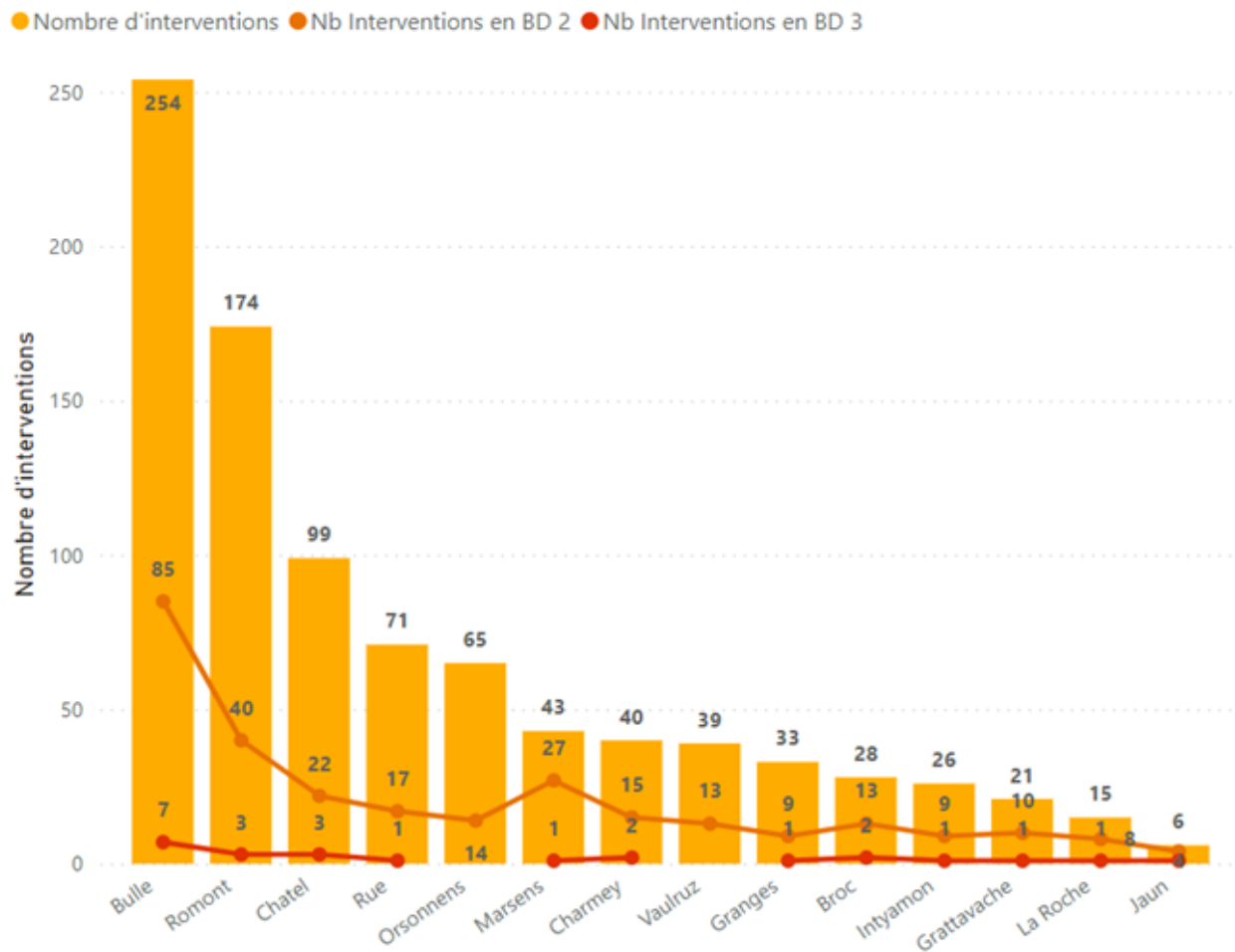
Le vendredi 10 mars 2023, à Riaz, l'Association a connu sa première cérémonie de promotion. Cinq sous-officiers ont été promus officiers et huit officiers ont été promus à un grade supérieur lors de ce moment solennel. Il est à relever que les autres promotions (sapeurs & sous-officiers) se sont faites au sein des compagnies.

Caporal	Ayer	Jérôme,	Cp Châtel,	promu Lieutenant
Caporal	Genton	Sébastien	Cp Châtel,	promu Lieutenant
Caporal	Matado	Valter	Cp Châtel,	promu Lieutenant
Caporal	Veth	Ludovic	Cp Romont	promu Lieutenant
Adjudant	Pichon	Yann	Cp Rue,	promu Lieutenant
Lieutenant	Ehrbar	Cédric	Cp La Roche,	promu Premier-lieutenant
Lieutenant	Noth	Stéphane	Cp Bulle,	promu Premier-lieutenant
Lieutenant	Oberson	Jérémy	Cp Vulruz,	promu Premier-lieutenant
Lieutenant	Reber	Eric	Cp Rue,	promu Premier-lieutenant
Lieutenant	Rouiller	Antoine	Cp Vulruz,	promu Premier-lieutenant
Lieutenant	Pasini	Alessio	Cp Vulruz,	promu Premier-Lieutenant
Lieutenant	Codourey	Simon	Cp Romont,	promu Premier-Lieutenant
Lieutenant	Dunand	Guillaume	Cp Vulruz,	promu Premier-Lieutenant



Cérémonie du 10 mars 2023 | © PHOTO DAN SCHIUMARINI

## Nombre d'interventions par Compagnie



## 4. COMMUNICATION

### 4.1 Identité institutionnelle

L'identité de l'Association représente picturalement les deux entités qui la constituent, sans pour autant tomber dans le cliché, et permet une identification rapide par tout un chacun. L'identité est composée de deux logos principaux qui ont été déclinés pour s'adapter et mettre en valeurs toutes les parties : les compagnies, les ambulances et l'Association. La forme des logos, ronde et rectangulaire, permet de présenter ou de produire l'identité sur divers formats de communication visuelle : enseignes, grades, signalétique, papeterie, etc.

Elle se veut intemporelle pour accompagner ses précieux membres durant les années à venir.

### 4.2 Bulletin d'information

L'Association a publié quatre bulletins d'information durant l'année 2023, soit environ un tous les trimestres. Ce support restera un moyen de communication à l'avenir dans la mesure où il est envoyé à plus de 1'500 personnes. Tous les bulletins se trouvent sur notre site internet.

## 4.3 Facebook

L'Association possède évidemment sa page Facebook sur laquelle des informations / nouvelles sont publiées, mais elle sert aussi à relayer les publications des compagnies qui gèrent leur propre page Facebook.

## 4.4 LinkedIn

Le réseau social LinkedIn offre aussi de nombreuses opportunités en ayant un autre public et a permis de se faire connaître lorsque l'Association recrutait ses derniers membres du personnel.

## 4.5 Site internet

Dans son état actuel, le site internet est un rassemblement des anciens sites, pompiers et ambulances. Il est maladroit et peu fonctionnel dans l'immédiat. Un projet de refonte est en cours et sera publié dans le courant de l'année 2024.

Il est possible de consulter la première version de la maquette grâce à ce lien : [Secours Sud Fribourgeois maquette v1 version ordinateur](#).

Cette maquette marque le début du projet.



### 1500 DEFENSE INCENDIE ET SECOURS

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
<b>3</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 913 957,04</b>	<b>2 088 140,00</b>	<b>-174 182,96</b>	<b>-8,34%</b>	<b>0,00</b>
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>1 713 434,76</b>	<b>1 837 430,00</b>	<b>-123 995,24</b>	<b>-6,75%</b>	<b>0,00</b>
<b>300</b>	<b>Autorités et commissions</b>	<b>165 110,00</b>	<b>175 300,00</b>	<b>-10 190,00</b>	<b>-5,81%</b>	<b>0,00</b>
3000.01	Traitements et jetons Comité de direction	5 710,00	10 000,00	-4 290,00	-42,90%	
3000.02	Indemnités de fonction	159 400,00	165 300,00	-5 900,00	-3,57%	
<b>301</b>	<b>Salaires personnel administration et d'exploitation</b>	<b>1 121 591,55</b>	<b>1 170 000,00</b>	<b>-48 408,45</b>	<b>-4,14%</b>	<b>0,00</b>
3010.01	Salaires	1 121 591,55	1 170 000,00	-48 408,45	-4,14%	
3010.02	Imputation salaires du personnel administratif	0,00	0,00	0,00		
<b>304</b>	<b>Allocations</b>	<b>26 267,11</b>	<b>6 000,00</b>	<b>20 267,11</b>	<b>337,79%</b>	<b>0,00</b>
3040.00	Allocations employeur pour enfants	25 255,50	6 000,00	19 255,50	320,93%	
3042.00	Indemnités de repas	1 011,61	0,00	1 011,61		
3043	Indemnités de logement	0,00	0,00	0,00		
<b>305</b>	<b>Cotisations patronales</b>	<b>297 409,30</b>	<b>359 910,00</b>	<b>-62 500,70</b>	<b>-17,37%</b>	<b>0,00</b>
3050.00	Cotisations AVS/AJ/APG/AC	89 036,50	105 575,00	-16 538,50	-15,67%	
3052.00	Cotisations Caisse pension	139 254,15	175 500,00	-36 245,85	-20,65%	
3053.00	Cotisations Assurance-accident	7 119,90	18 197,00	-11 077,10	-60,87%	
3054.00	Cotisations Caisse Allocations familiales	35 466,35	41 609,00	-6 142,65	-14,76%	
3055.00	Cotisations Assurance ind.journalière maladie	17 735,05	12 229,00	5 506,05	45,02%	
3059.00	Cotisations Assurance SP	8 797,35	6 800,00	1 997,35	29,37%	
<b>309</b>	<b>Autres charges de personnel</b>	<b>103 056,80</b>	<b>126 220,00</b>	<b>-23 163,20</b>	<b>-18,35%</b>	<b>0,00</b>
3090.00	Formation du personnel	1 810,85	5 000,00	-3 189,15	-63,78%	
3099.00	Autres charges du personnel	101 245,95	121 220,00	-19 974,05	-16,48%	
<b>31</b>	<b>Ch.biens et services et autres ch.exploitation</b>	<b>200 522,28</b>	<b>190 710,00</b>	<b>9 812,28</b>	<b>5,15%</b>	<b>0,00</b>
<b>310</b>	<b>Charges de matériel et de marchandises</b>	<b>19 232,40</b>	<b>11 650,00</b>	<b>7 582,40</b>	<b>65,08%</b>	<b>0,00</b>
3100.00	Matériel de bureau	3 204,00	1 000,00	2 204,00	220,40%	
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	15 052,35	7 750,00	7 302,35	94,22%	
3105.00	Denrées alimentaires	976,05	2 900,00	-1 923,95	-66,34%	
<b>311</b>	<b>Immob. ne pouvant être portées à l'actif</b>	<b>87 157,04</b>	<b>51 500,00</b>	<b>35 657,04</b>	<b>69,24%</b>	<b>0,00</b>
3110.00	Meubles et appareils de bureau	8 525,05	10 000,00	-1 474,95	-14,75%	
3112.00	Vêtements, linge, rideaux	20 610,82	20 000,00	610,82	3,05%	
3113.00	Matériel informatique	58 021,17	21 500,00	36 521,17	169,87%	
<b>313</b>	<b>Prestations de services et honoraires</b>	<b>86 726,70</b>	<b>95 240,00</b>	<b>-8 513,30</b>	<b>-8,94%</b>	<b>0,00</b>
3130.00	Prestations de services de tiers	14 939,08	5 000,00	9 939,08	198,78%	
3130.03	Taxes téléphoniques	20 240,75	0,00	20 240,75		
3132.00	Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	599,25	20 000,00	-19 400,75	-97,00%	
3133.00	Charges d'acquisition et d'utilisation pour l'informatique	29 060,52	49 240,00	-20 179,48	-40,98%	
3134.00	Primes d'assurances	21 887,10	21 000,00	887,10	4,22%	
<b>315</b>	<b>Entretien des biens meubles et immobilisations</b>	<b>845,45</b>	<b>20 000,00</b>	<b>-19 154,55</b>	<b>-95,77%</b>	<b>0,00</b>
3151.00	Entretien des machines et du matériel	845,45	20 000,00	-19 154,55	-95,77%	
<b>317</b>	<b>Dédommagements</b>	<b>5 247,14</b>	<b>12 320,00</b>	<b>-7 072,86</b>	<b>-57,41%</b>	<b>0,00</b>
3170.00	Frais de déplacement et autres frais	5 247,14	12 320,00	-7 072,86	-57,41%	
<b>319</b>	<b>Diverses charges d'exploitation</b>	<b>1 313,55</b>	<b>0,00</b>	<b>1 313,55</b>		<b>0,00</b>
3199.02	Autres charges d'exploitation	1 313,55	0,00	1 313,55		
<b>34</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>340</b>	<b>Charges d'intérêts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
3400.00	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00		
<b>38</b>	<b>Charges extraordinaires</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>-60 000,00</b>	<b>-100,00%</b>	<b>0,00</b>
<b>381</b>	<b>Charges extraordinaires de biens et services d'exploit.</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>-60 000,00</b>	<b>-100,00%</b>	<b>0,00</b>
3810.00	Charges extraordinaires	0,00	60 000,00	-60 000,00	-100,00%	
<b>4</b>	<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et redevances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>425</b>	<b>Recettes sur ventes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
4250.00	Vente de marchandises	0,00	0,00	0,00		
<b>44</b>	<b>Revenus financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>440</b>	<b>Revenus des intérêts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
4400.00	Intérêts des créances et comptes-courants	0,00	0,00	0,00		
<b>48</b>	<b>Revenus extraordinaires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>483</b>	<b>Revenus divers extraordinaires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
4830.00	Revenus extraordinaires	0,00	0,00	0,00		
	<b>RESULTAT</b>	<b>1 913 957,04</b>	<b>2 088 140,00</b>	<b>-174 182,96</b>	<b>-8,34%</b>	<b>0,00</b>

### 1501 IMMEUBLES PA

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
<b>3</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 166 962,12</b>	<b>1 285 554,00</b>	<b>-118 591,88</b>	<b>-9,22%</b>	<b>0,00</b>
<b>31</b>	<b>Ch.biens et services et autres ch.exploitation</b>	<b>1 166 962,12</b>	<b>1 285 554,00</b>	<b>-118 591,88</b>	<b>-9,22%</b>	<b>0,00</b>
<b>312</b>	<b>Alimentation et élimination, biens-fonds PA</b>	<b>5 527,15</b>	<b>3 200,00</b>	<b>2 327,15</b>	<b>72,72%</b>	<b>0,00</b>
3120.00	Alimentation des bâtiments et élimination PA	5 527,15	3 200,00	2 327,15	72,72%	
<b>313</b>	<b>Prestations de services et honoraires</b>	<b>0,00</b>	<b>169 354,00</b>	<b>-169 354,00</b>	<b>-100,00%</b>	<b>0,00</b>
3134.00	Primes d'assurances des bâtiments PA	0,00	169 354,00	-169 354,00	-100,00%	
<b>314</b>	<b>Réfections et entretiens courants</b>	<b>61 594,97</b>	<b>0,00</b>	<b>61 594,97</b>		<b>0,00</b>
3144.00	Entretien des bâtiments PA	61 594,97	0,00	61 594,97		
<b>316</b>	<b>Loyers, leasings, baux à ferme, utilisation</b>	<b>1 099 840,00</b>	<b>1 113 000,00</b>	<b>-13 160,00</b>	<b>-1,18%</b>	<b>0,00</b>
3160.00	Loyers des bâtiments PA	1 099 840,00	1 113 000,00	-13 160,00	-1,18%	
<b>33</b>	<b>Amortissements</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>330</b>	<b>Amortissements PA</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
3300.00	Amortissements planifiés des bâtiments PA	0,00	0,00	0,00		
3301.00	Amortissements non planifiés des bâtiments PA	0,00	0,00	0,00		
<b>34</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>340</b>	<b>Charges d'intérêts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
3400.00	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00		
	<b>RESULTAT</b>	<b>1 166 962,12</b>	<b>1 285 554,00</b>	<b>-118 591,88</b>	<b>-9,22%</b>	<b>0,00</b>

**1502 INTERVENTIONS**

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
<b>3</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>802 880,45</b>	<b>765 310,00</b>	<b>37 570,45</b>	<b>4,91%</b>	<b>0,00</b>
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>745 427,45</b>	<b>705 310,00</b>	<b>40 117,45</b>	<b>5,69%</b>	<b>0,00</b>
<b>301</b>	<b>Salaires personnel administration et d'exploitation</b>	<b>745 427,45</b>	<b>705 310,00</b>	<b>40 117,45</b>	<b>5,69%</b>	<b>0,00</b>
3010.01	Solde d'intervention (missions principales)	334 415,00	297 000,00	37 415,00	12,60%	
3010.02	Solde d'intervention (missions subsidiaires)	204 172,70	120 000,00	84 172,70	70,14%	
3010.03	Solde d'intervention (missions volontaires)	20 657,00	17 350,00	3 307,00	19,06%	
3010.04	Frais de piquets	186 182,75	270 960,00	-84 777,25	-31,29%	
<b>31</b>	<b>Ch.biens et services et autres ch.exploitation</b>	<b>37 467,15</b>	<b>20 000,00</b>	<b>17 467,15</b>	<b>87,34%</b>	<b>0,00</b>
<b>310</b>	<b>Charges de matériel et de marchandises</b>	<b>37 467,15</b>	<b>20 000,00</b>	<b>17 467,15</b>	<b>87,34%</b>	<b>0,00</b>
3109.00	Frais d'interventions	35 927,15	20 000,00	15 927,15	79,64%	
3109.02	Frais Prévention ambulances	1 540,00	0,00	1 540,00		
<b>36</b>	<b>Charges de transferts</b>	<b>19 985,85</b>	<b>40 000,00</b>	<b>-20 014,15</b>	<b>-50,04%</b>	<b>0,00</b>
<b>362</b>	<b>Péréquation financière intercommunale</b>	<b>19 985,85</b>	<b>40 000,00</b>	<b>-20 014,15</b>	<b>-50,04%</b>	<b>0,00</b>
3622.00	Charges liées à la mutualisation des frais d'intervention	19 985,85	40 000,00	-20 014,15	-50,04%	
<b>4</b>	<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>-358 870,05</b>	<b>-317 350,00</b>	<b>-41 520,05</b>	<b>13,08%</b>	<b>0,00</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et redevances</b>	<b>-358 870,05</b>	<b>-317 350,00</b>	<b>-41 520,05</b>	<b>13,08%</b>	<b>0,00</b>
<b>426</b>	<b>Remboursements</b>	<b>-358 870,05</b>	<b>-317 350,00</b>	<b>-41 520,05</b>	<b>13,08%</b>	<b>0,00</b>
4260.01	Revenus d'interventions (missions principales)	-8 070,45	-100 000,00	91 929,55	-91,93%	
4260.02	Revenus d'interventions (missions subsidiaires)	-334 429,60	-200 000,00	-134 429,60	67,21%	
4263.03	Revenus d'interventions (missions volontaires)	-16 370,00	-17 350,00	980,00	-5,65%	
	<b>RESULTAT</b>	<b>444 010,40</b>	<b>447 960,00</b>	<b>-3 949,60</b>	<b>-0,88%</b>	<b>0,00</b>

**1503 FORMATION DES MILICIENS**

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
<b>3</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 296 353,94</b>	<b>1 564 412,00</b>	<b>-268 058,06</b>	<b>-17,13%</b>	<b>0,00</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>	<b>1 249 229,29</b>	<b>1 474 027,00</b>	<b>-224 797,71</b>	<b>-15,25%</b>	<b>0,00</b>
<b>301</b>	<b>Salaires personnel administratif et d'exploitation</b>	<b>1 249 229,29</b>	<b>1 474 027,00</b>	<b>-224 797,71</b>	<b>-15,25%</b>	<b>0,00</b>
3010.01	Soldes d'exercices et cours régionaux	1 093 864,25	1 240 027,00	-146 162,75	-11,79%	
3010.02	Soldes des cours cantonaux	154 961,00	226 000,00	-71 039,00	-31,43%	
3010.03	Soldes des autres formations	0,00	8 000,00	-8 000,00	-100,00%	
3010.04	Salaires+frais resp.formation+commandant+resp.matériel -su	404,04	0,00	404,04		
<b>31</b>	<b>Ch.biens et services et autres ch.exploitation</b>	<b>47 124,65</b>	<b>90 385,00</b>	<b>-43 260,35</b>	<b>-47,86%</b>	<b>0,00</b>
<b>313</b>	<b>Prestations de services et honoraires</b>	<b>45 406,95</b>	<b>86 635,00</b>	<b>-41 228,05</b>	<b>-47,59%</b>	<b>0,00</b>
3138.00	Frais de formations	45 406,95	86 635,00	-41 228,05	-47,59%	
<b>317</b>	<b>Dédommagements</b>	<b>1 717,70</b>	<b>3 750,00</b>	<b>-2 032,30</b>	<b>-54,19%</b>	<b>0,00</b>
3170.00	Frais de déplacement et autres frais	1 717,70	3 750,00	-2 032,30	-54,19%	
	<b>RESULTAT</b>	<b>1 296 353,94</b>	<b>1 564 412,00</b>	<b>-268 058,06</b>	<b>-17,13%</b>	<b>0,00</b>

**1504 VEHICULES, ENGINs, MATERIEL ET EQUIPEMENT**

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
<b>3</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>634 412,02</b>	<b>972 360,00</b>	<b>-337 947,98</b>	<b>-34,76%</b>	<b>0,00</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>	<b>33 633,70</b>	<b>66 000,00</b>	<b>-32 366,30</b>	<b>-49,04%</b>	<b>0,00</b>
<b>301</b>	<b>Salaires personnel administratif et d'exploitation</b>	<b>33 633,70</b>	<b>66 000,00</b>	<b>-32 366,30</b>	<b>-49,04%</b>	<b>0,00</b>
3010.00	Salaires du personnel lié à l'entretien subventionné des véhicules	33 633,70	66 000,00	-32 366,30	-49,04%	
<b>31</b>	<b>Ch.biens et services et autres ch.exploitation</b>	<b>600 778,32</b>	<b>906 360,00</b>	<b>-305 581,68</b>	<b>-33,72%</b>	<b>0,00</b>
<b>310</b>	<b>Charges de matériel et de marchandises</b>	<b>243 090,94</b>	<b>349 648,00</b>	<b>-106 557,06</b>	<b>-30,48%</b>	<b>0,00</b>
3101.01	Carburants	57 153,25	72 500,00	-15 346,75	-21,17%	
3101.02	Consommables	42 199,54	62 380,00	-20 180,46	-32,35%	
3109.00	Acquisition, entretien et nettoyage équipements de protection	143 738,15	214 768,00	-71 029,85	-33,07%	
<b>311</b>	<b>Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif</b>	<b>69 432,19</b>	<b>155 010,00</b>	<b>-85 577,81</b>	<b>-55,21%</b>	<b>0,00</b>
3111.01	Renouvellement subventionné du matériel SP	878,10	12 000,00	-11 121,90	-92,68%	
3111.02	Acquisition et renouvellement non subventionnés matériel SP	43 826,30	120 010,00	-76 183,70	-63,48%	
3111.03	Acquisition matériel d'exploitation	24 727,79	23 000,00	1 727,79	7,51%	
<b>313</b>	<b>Prestations de services et honoraires</b>	<b>38 789,20</b>	<b>116 750,00</b>	<b>-77 960,80</b>	<b>-66,78%</b>	<b>0,00</b>
3130.00	Frais d'alarme	29 429,65	112 150,00	-82 720,35	-73,76%	
3134.00	Primes d'assurances	1 176,65	2 000,00	-823,35	-41,17%	
3137.00	Impôts et taxes	8 182,90	2 600,00	5 582,90	214,73%	
<b>315</b>	<b>Entretien des biens meubles et immobilisations</b>	<b>249 465,99</b>	<b>284 952,00</b>	<b>-35 486,01</b>	<b>-12,45%</b>	<b>0,00</b>
3151.01	Entretien subventionné des véhicules et des engins	111 731,01	111 000,00	731,01	0,66%	
3151.02	Entretien des véhicules et des engins (non subventionné)	5 764,15	1 000,00	4 764,15	476,42%	
3151.03	Entretien du matériel	131 970,83	172 952,00	-40 981,17	-23,70%	
<b>33</b>	<b>Amortissements</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>330</b>	<b>Amortissements PA</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
3300.00	Amortissements planifiés des bâtiments PA	0,00	0,00	0,00		
3301.00	Amortissements non planifiés des bâtiments PA	0,00	0,00	0,00		
	<b>RESULTAT</b>	<b>634 412,02</b>	<b>972 360,00</b>	<b>-337 947,98</b>	<b>-34,76%</b>	<b>0,00</b>

**1505 CONTRIBUTIONS ET FONDS SPECIAL**

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
<b>3</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>218 877,75</b>	<b>171 300,00</b>	<b>47 577,75</b>	<b>27,77%</b>	<b>0,00</b>
31	Ch.biens et services et autres ch.exploitation	65 890,75	60 300,00	5 590,75	9,27%	0,00
313	Prestations de services et honoraires	65 890,75	60 300,00	5 590,75	9,27%	0,00
3130,00	Charges liées à la mutualisation des frais de fonctionnement	65 890,75	60 300,00	5 590,75	9,27%	0,00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	152 987,00	111 000,00	41 987,00	37,83%	0,00
350	Attributions aux fonds et financements spéciaux des capi	152 987,00	111 000,00	41 987,00	37,83%	0,00
3500,00	Attributions au fonds spécial enveloppes ECAB	152 987,00	111 000,00	41 987,00	37,83%	0,00
<b>4</b>	<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>-6 513 811,68</b>	<b>-6 529 726,00</b>	<b>15 914,32</b>	<b>-0,24%</b>	<b>0,00</b>
42	Taxes et redevances	-71 012,00	-71 000,00	-12,00	0,02%	0,00
426	Remboursements	-71 012,00	-71 000,00	-12,00	0,02%	0,00
4260,00	Revenus liés à la mutualisation des frais de fonctionnement	-71 012,00	-71 000,00	-12,00	0,02%	0,00
45	Prélèvements sur les fonds de financements spéciaux	-59 685,00	-111 000,00	51 315,00	-46,23%	0,00
450	Prélèvement sur les fonds de financements spéciaux de c	-59 685,00	-111 000,00	51 315,00	-46,23%	0,00
4500,00	Prélèvement sur le fonds spécial enveloppes ECAB	-59 685,00	-111 000,00	51 315,00	-46,23%	0,00
46	Revenus de transferts	-6 383 114,68	-6 347 726,00	-35 388,68	0,56%	0,00
461	Dédommagements de collectivités publiques	-4 322 593,35	-4 337 557,50	14 964,15	-0,34%	0,00
4612,00	Taxes d'exemption	-4 322 593,35	-4 337 557,50	14 964,15	-0,34%	0,00
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers	-2 060 521,33	-2 010 168,50	-50 352,83	2,50%	0,00
4632,00	Contributions des communes membres	-1 659 027,23	-1 658 968,50	-58,73	0,00%	0,00
4634,01	Enveloppes ECAB	-152 987,00	-111 000,00	-41 987,00	37,83%	0,00
4634,02	Autres subventions ECAB	-176 200,00	-187 200,00	11 000,00	-5,88%	0,00
4634,03	Contributions aux frais de fonctionnement	-72 307,10	-53 000,00	-19 307,10	36,43%	0,00
4634,04	Autres subventions	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RESULTAT</b>	<b>-6 294 933,93</b>	<b>-6 358 426,00</b>	<b>63 492,07</b>	<b>-1,00%</b>	<b>0,00</b>
	<b>RESULTAT BATAILLON</b>	<b>-839 238,41</b>	<b>0,00</b>	<b>-839 238,41</b>		<b>0,00</b>
	<i>Coûts par habitant (contributions communales)</i>	<i>13,80</i>	<i>15,89</i>			

Le comité propose de rembourser aux communes le montant de CHF 1'315'702.55

## 5.1.2 Compte des investissements 2023

Compte des investissements	du 01.01.23 au 31.12.23	du 01.01.23 au 31.12.23	du 01.01.23 au 31.12.23
		Budget	
<b>Dépenses d'investissements</b>			
4 Santé : Service de sauvetage	250'161.80	230'000.00	313'298.40
Véhicules	222'500.00	230'000.00	313'298.40
Crédit d'étude nouvelle centrale Ambulances	27'661.80	0.00	0.00
<b>Total des dépenses d'investissements</b>	<b>250'161.80</b>	<b>230'000.00</b>	<b>626'596.80</b>
<b>Recettes d'investissements</b>			
4 Santé : Service de sauvetage	0.00	0.00	0.00
<b>Total des Recettes d'investissements</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Report au bilan			
Report recettes d'investissements au bilan	0.00	0.00	0.00
Report dépenses d'investissements au bilan	(250'161.80)	(230'000.00)	(313'298.40)
<b>Total report au bilan</b>	<b>(250'161.80)</b>	<b>(230'000.00)</b>	<b>(313'298.40)</b>



### 5.1.3 Bilan

		31.12.2023	31.12.2022
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>3 943 081;88</b>	<b>2 170 993;12</b>
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>3 411 716;97</b>	<b>1 539 769;68</b>
<b>100</b>	<b>Disponibilités et placements à court terme</b>	<b>2 032 559;94</b>	<b>563 209;33</b>
10020;01	Bque Raiffeisen CH80 8080 8001 4600 2045 1	2 029 104;70	463 162;47
10020;02	Bque Raiffeisen CH80 8080 8005 0945 5697 6	3 455;24	100 046;86
<b>101</b>	<b>Créances</b>	<b>1 194 293;33</b>	<b>938 988;80</b>
10100;00	Débiteurs Ambulances	1 053 660;40	885 899;50
10100;00	Débiteurs Bataillon	93 781;90	
10100;99	Du croire	-182 317;60	-167 910;75
10101;01	Impôt anticipé	1 835;28	
10130;00	Avances aux fournisseurs	227 333;35	221 000;05
<b>104</b>	<b>Actifs de régularisation</b>	<b>184 863;70</b>	<b>37 571;55</b>
10410;00	RG charge de biens, services et autres ch.expl.	184 863;70	37 571;55
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>531 364;91</b>	<b>631 223;44</b>
<b>140</b>	<b>Immobilisations corporelles PA</b>	<b>527 984;32</b>	<b>624 945;12</b>
14040;05	Crédit étude nouvelle centrale Ambulances	27 661;80	
14060;01	Véhicules	1 490 411;85	1 267 911;85
14060;02	Mobilier et installations	26 364;90	26 364;90
14060;03	Appareils médicaux	106 345;00	106 345;00
14060;04	Matériel informatique (hardware)	14 627;25	14 627;25
14060;99	Cumul amort. Biens meubles PA	-1 137 426;48	-790 303;88
<b>142</b>	<b>Immobilisations incorporelles PA</b>	<b>3 380;59</b>	<b>6 278;32</b>
14200;01	Logiciels	11 590;75	11 590;75
14200;99	Cumul amort. logiciels	-8 210;16	-5 312;43
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>-3 943 081;88</b>	<b>-2 170 993;09</b>
<b>20</b>	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>-1 869 648;31</b>	<b>-555 962;56</b>
<b>200</b>	<b>Engagements de tiers</b>	<b>-1 487 262;26</b>	<b>-201 559;91</b>
20000;00	Créanciers	-332 532;21	-201 559;91
20001;00	Salaires à payer	-1 154 730;05	
<b>204</b>	<b>Passifs de régularisation</b>	<b>-239 084;05</b>	<b>-204 402;65</b>
20400;01	RG charges de personnel	-228 992;95	-129 782;15
20410;00	RG charges de biens, services et autres ch.expl.	-10 091;10	-74 620;50
<b>206</b>	<b>Engagements financiers à long terme</b>	<b>-50 000;00</b>	<b>-150 000;00</b>
20640;04	Prêt CPPEF	-50 000;00	-150 000;00
<b>209</b>	<b>Engagements envers les financements spéciaux</b>	<b>-93 302;00</b>	<b>0;00</b>
20910;01	Fonds Entretien véhicules ECAB	-93 302;00	
<b>29</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>-2 073 433;57</b>	<b>-1 615 030;53</b>
<b>295</b>	<b>Réserves liées au retraitement</b>	<b>-5 536;65</b>	<b>-7 382;20</b>
29500;01	Réserve liée au retraitement PA	-5 536;65	-7 382;20
<b>298</b>	<b>Autres capitaux propres</b>	<b>-131 157;95</b>	<b>-150 649;40</b>
29800;01	Réserve Frais nouvelle association	-131 157;95	-150 649;40
<b>299</b>	<b>Excédent/découvert du bilan</b>	<b>-1 936 738;97</b>	<b>-1 456 998;93</b>
29990;01	Résultats cumulés années précédentes (années antérieures à 2017)	-523 621;12	-523 621;12
29900;00	Bénéfice de l'exercice Ambulances (fin. Communes)	-573 879;44	-933 377;81
29900;00	Bénéfice de l'exercice Bataillon (fin. Communes)	-218 201;99	
29900;00	Bénéfice de l'exercice Bataillon (fin autres)	-621 036;42	

## 5.1.4 Rapport de l'organe de révision



### **RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2023 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'**

#### **ASSOCIATION DE COMMUNES « SECOURS SUD FRIBOURGEOIS (ASSF) »**

##### ***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 de l'ASSOCIATION DE COMMUNES « SECOURS SUD FRIBOURGEOIS (ASSF) », comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'annexe y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

##### ***Fondement de l'opinion d'audit***

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association de commune, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

##### ***Responsabilités du Comité de direction relatives aux comptes annuels***

Le Comité de direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

##### ***Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels***

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Comité de direction et/ou à la commission financière, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

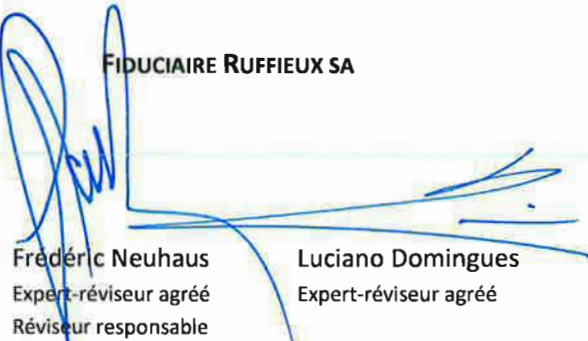
#### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous avons constaté que la matrice répertoriant les risques a été établie. En revanche, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels n'a pas encore été officiellement approuvé et mis en application à ce jour. Le Comité de direction met tout en œuvre pour que le système de contrôle interne puisse être validé et mis en application durant l'année 2024, afin qu'il réponde aux exigences légales.

En dépit de la remarque formulée ci-dessus à propos du système de contrôle interne, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, car ceci ne modifie pas fondamentalement l'image globale donnée par les états financiers.

Bulle, le 28 mars 2024

FIDUCIAIRE RUFFIEUX SA



Frédéric Neuhaus  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Luciano Domingues  
Expert-réviseur agréé

#### **Annexes :**

- Comptes annuels (bilan, comptes de résultats et des investissements, tableau de flux de trésorerie, annexe)

## 6. GALERIE



© PHOTOS ANGÉLIQUE BÜLHMANN



## Édition

### Association des Secours Sud Fribourgeois

Florian Dubail, Administrateur

Ce rapport a été présenté à l'occasion de l'Assemblée des délégué-e-s de l'ASSF du 17 avril 2024.

---

### Association des Secours Sud Fribourgeois

Route de Montreux 103 à 1618 Châtel-St-Denis

